



## GUIDE D'ACCUEIL DU RFSM

# Pour les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs



<b>1</b>	<b>Bienvenue au RFSM</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Organisation du RFSM</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Plan du réseau</b>	<b>1</b>
<b>4</b>	<b>Conditions d'engagement</b>	<b>1</b>
<b>5</b>	<b>Prestations pour le personnel</b>	<b>23</b>
<b>6</b>	<b>Vos démarches administratives</b>	<b>23</b>
<b>7</b>	<b>Se former au RFSM</b>	<b>23</b>
<b>8</b>	<b>Démarches administratives pour ressortissants étrangers</b>	<b>23</b>
<b>9</b>	<b>Votre première journée au RFSM</b>	<b>23</b>
<b>10</b>	<b>Règles de vie</b>	<b>23</b>
<b>11</b>	<b>Santé et sécurité au travail</b>	<b>23</b>
<b>12</b>	<b>Vivre dans le canton de fribourg</b>	<b>23</b>
<b>13</b>	<b>Contactez les RH</b>	<b>31</b>

# Bienvenue au RFSM

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) est un pôle de compétences médicales et psychosociales spécialisé en santé mentale.



Nos équipes pluridisciplinaires visent l'excellence dans l'accompagnement et le traitement des patients au sein des secteurs de psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents, pour adultes et pour personnes âgées. Nous employons quelque 700 collaboratrices et collaborateurs déployés sur 6 sites dans le canton de Fribourg.

Notre réseau bilingue est l'aboutissement d'une vaste réorganisation de la santé mentale fribourgeoise. Le succès du RFSM, nous le devons à notre personnel hautement qualifié qui s'engage au quotidien avec compétence et détermination pour le développement d'une qualité médicale performante et humaine orientée vers les besoins des patients ainsi que pour le fonctionnement optimal de l'ensemble des services du réseau.

Nous mettons tout en œuvre pour que l'ensemble de notre personnel puisse donner le meilleur de lui-même et faire valoir ses compétences. Nous privilégions le développement d'un environnement de travail agréable et attractif qui favorise la qualité de l'engagement de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs. Le travail pluridisciplinaire et la concertation sont notamment valorisés. Enfin, nous misons sur une culture d'entreprise résolument tournée vers l'esprit d'initiative, la solidarité et la reconnaissance.

Avec l'arrivée de la 3<sup>e</sup> année de médecine à l'Université de Fribourg, le RFSM a reçu des compétences académiques dans le domaine de la psychiatrie. Un poste conjoint de professeur de psychiatrie à l'université et de médecin directeur du secteur adultes, intégrant activités académiques et cliniques au RFSM, a été créé. C'est un enjeu important, qui permettra de stimuler l'ensemble de la psychiatrie fribourgeoise et d'améliorer son attractivité.

Nous vous remercions d'avoir choisi le RFSM et nous vous souhaitons une très cordiale bienvenue parmi nous! Vous trouverez dans ce guide d'accueil toute une série d'informations pratiques pour préparer votre entrée au RFSM ou votre établissement dans le canton de Fribourg.

**HUMANISME**

**Bienveillance**

**OPTIMISME**

**Partenariat**

**QUALITÉ**

**Responsabilité**

**SAVOIR**

# Organisation du RFSM

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il rassemble les prestations publiques hospitalières, intermédiaires, ambulatoires et de liaison dans le domaine de la santé mentale. Avec l'Hôpital fribourgeois (HFR), qui est compétent pour les prises en charge somatiques, le RFSM forme l'un des deux réseaux publics de soins du canton de Fribourg.

## Secteurs d'activité

Le RFSM est divisé en trois secteurs d'activité pour la psychiatrie et la psychothérapie:

### Enfants et adolescents

### Adultes

### Personnes âgées

Chaque secteur est divisé en chaînes de soins spécialisées en fonction de la pathologie des patients. Le RFSM est déployé sur 6 sites dans le canton.

**Informations complémentaires:** découvrez la philosophie de soins, les trois secteurs, les chaînes de soins, l'histoire, l'organisation, l'organigramme du Département des soins et le fonctionnement du RFSM sur le site [www.rfsm.ch](http://www.rfsm.ch)

## Direction



**M. Serge Renevey**  
Directeur général du RFSM



**Dr Laurent HOLZER**  
Médecin directeur du Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents



**Dr<sup>e</sup> Isabelle Gothuey**  
Médecin directrice du Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour adultes

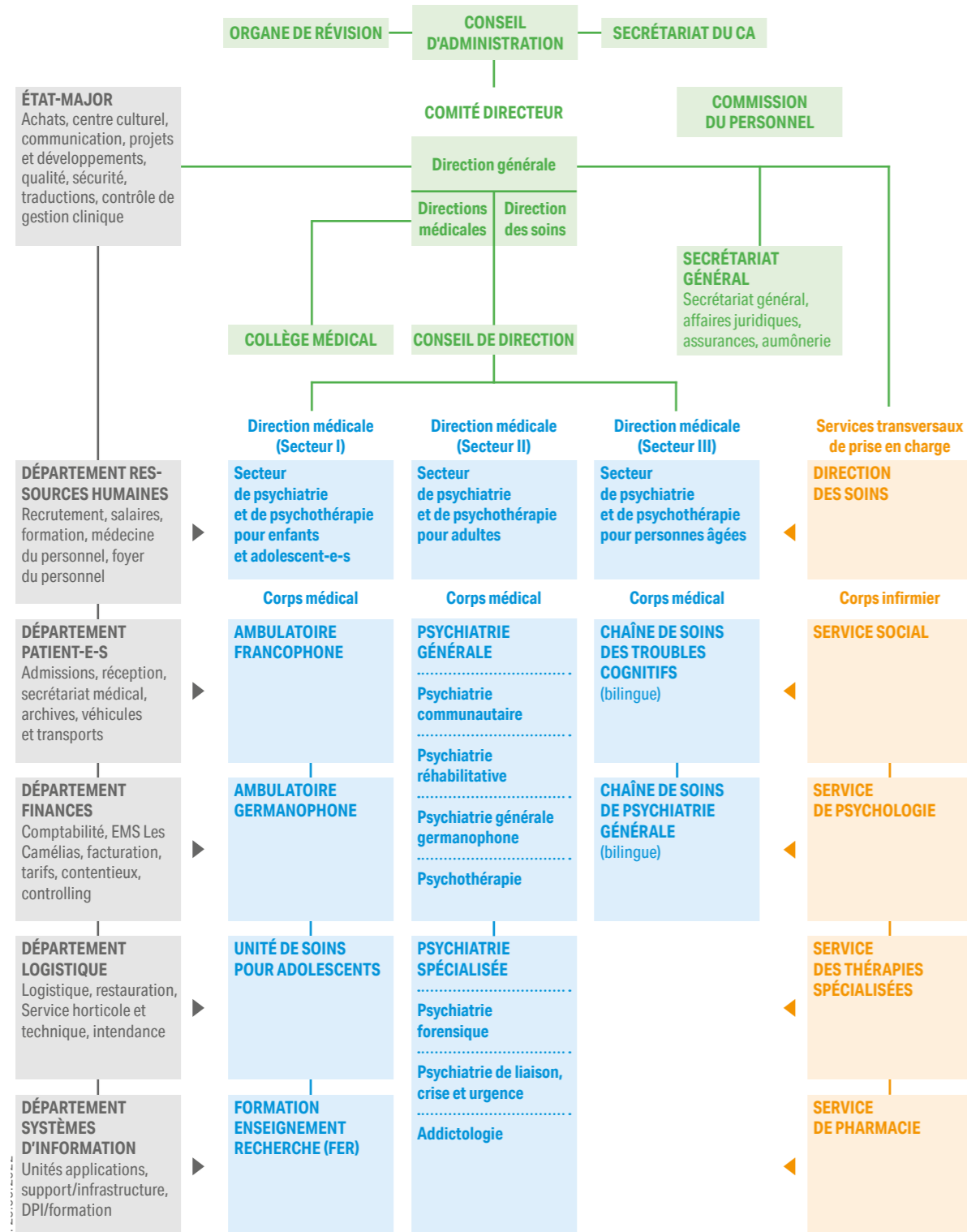


**Dr<sup>e</sup> Samia Hakimi**  
Médecin directrice du Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour personnes âgées

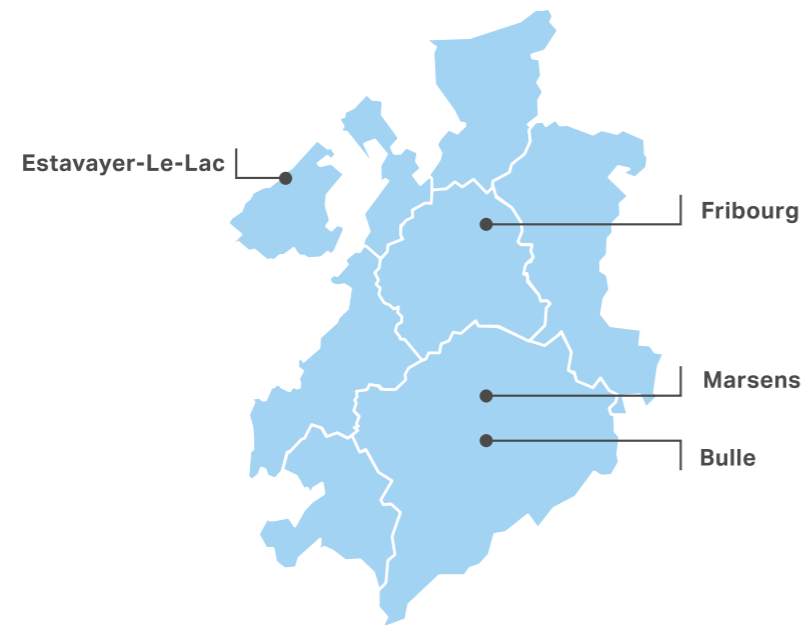


**M<sup>me</sup> Christine-Ambre Félix**  
Directrice des soins

**Organigramme**



# Plan du réseau RFSM



## RFSM MARSENS

**Centre de soins hospitaliers**  
**EMS Les Camélias**  
 L'Hôpital 140, 1633 Marsens  
 T +41 26 305 78 00

## RFSM BULLE

**Clinique de jour**  
**Consultation ambulatoire**  
 Rue de la Condémine 60, 1630 Bulle  
 T +41 26 305 63 73

## RFSM ESTAVAYER

**Consultation ambulatoire**  
 c/o Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)  
 Rue de la Rochette, 1470 Estavayer-le-Lac

**Secteur enfants et adolescents**  
 T +41 26 305 30 50

**Secteur adultes**  
 T +41 26 305 21 60

**Secteur personnes âgées**  
 T +41 26 305 21 30

## RFSM FRIBOURG

**Centre de soins hospitaliers**  
**Urgences psychiatriques cantonales**  
**Consultation ambulatoire**  
**Clinique de jour**  
**Centre de psychiatrie forensique**  
**Centre universitaire**  
**de recherche psychiatrique**  
 Chemin du Cardinal-Journet 3  
 1752 Villars-sur-Glâne  
 T +41 26 305 78 00

**Centre cantonal d'addictologie**  
 Rue de Morat 8, 1700 Fribourg  
 T +41 26 305 90 00

**Centre de pédopsychiatrie**  
 Chemin des Mazots 2, 1700 Fribourg  
 T +41 26 305 30 50

*Tous les plans d'accès et les horaires des différents sites sont disponibles sur le site [www.rfsm.ch](http://www.rfsm.ch) rubrique «Nous contacter».*

# Conditions d'engagement

Travailler au RFSM, c'est bénéficier de conditions de travail optimales et hautement concurrentielles.



**Le RFSM est constamment à la recherche de personnel au bénéfice d'une solide formation ou d'une expérience professionnelle étendue.** Il propose également de nombreuses places d'apprentissages et de stages. Nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que nos cadres bénéficient d'une formation continue de qualité à la mesure des buts définis par notre réseau de soins en santé mentale.

Les activités de base du RFSM se déroulent sur six sites principaux. Quant aux prestations de liaison, elles sont fournies par les professionnels du RFSM dans plusieurs dizaines d'institutions partenaires comme, notamment, les sites de l'HFR, les EMS ou les foyers spécialisés dans le handicap mental. Le personnel actif au sein du RFSM correspond à 450 EPT (équivalents plein temps), représentant 700 collaboratrices et collaborateurs, qui exercent 50 professions différentes.

## D'excellentes conditions d'engagement

Le personnel du RFSM bénéficie des conditions d'engagement de l'Etat de Fribourg garantissant:

- une bonne protection sociale;
- des prestations sociales intéressantes: des allocations familiales cantonales, des allocations enfant ainsi que des indemnités pour le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés, les gardes ou les piquets effectués,
- une rémunération transparente et évolutive en fonction des exigences du poste;
- une sécurité accrue de l'emploi ainsi que d'autres droits liés au statut de la fonction publique.

Informations complémentaires: obtenez tous les détails sur vos conditions d'engagement et sur l'environnement de travail au RFSM sur le site du Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg.

[www.fr.ch/spo](http://www.fr.ch/spo) et sur le site [www.rfsm.ch](http://www.rfsm.ch) rubrique «Emploi».



# Prestations pour le personnel



## AU CENTRE DE SOINS HOSPITALIERS À MARSENS

### Restaurant et cafétéria

La cafétéria *Au Soleil* vous propose chaque jour un buffet de salades, un menu du jour, une petite carte, un buffet de dessert et des boissons à prix favorables. Les prix varient entre 8 et 12 francs. Pour le week-end, il est possible de commander un repas le matin et de le consommer sur place entre 11 h et 11 h 45.

Le restaurant du personnel *Santa Lucia* est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 14 h 30.

Le service de midi est proposé de 11 h à 13 h 15.

### Parking au CSH

Le personnel peut disposer de places de stationnement extérieures. Le parking sera payant dès 2022.

### Crèche

La Crèche des Galopins, située au centre du village de Marsens, n'est pas dépendante du RFSM, mais vous pouvez y inscrire vos enfants en contactant sa direction. Les demandes du RFSM sont traitées en priorité dans la mesure des places disponibles.

Trouvez des informations sur le site [www.lesgalopins.ch](http://www.lesgalopins.ch)

### Kiosque

Un kiosque se situe au rez du bâtiment G au Centre de soins hospitaliers.

Ouverture:

Lun - Ven: 7 h - 12 h, 13 h 30 - 18 h

Sam: 7 h - 12 h

Dim + jours fériés: 7 h - 12 h, 14 h - 17 h

### Salon de coiffure

Le Centre de soins hospitaliers à Marsens dispose d'un salon de coiffure au bâtiment G.

Ouverture:

Mar + Jeu: 8 h 45 - 11 h 45

Ven: 8 h 45 - 18 h

Sam: 7 h 30 - 12 h

### Bibliothèque

Le RFSM dispose d'une bibliothèque médicale ainsi que d'une librairie en ligne, qui permet d'accéder à des articles, des sites spécialisés et des revues. Il est possible de réserver et d'emprunter des ouvrages.

## POUR TOUT LE RFSM

### Foyer du personnel

Un foyer du personnel est à votre disposition. Situé dans le cadre idyllique de Marsens, il vous permet de trouver un pied-à-terre convivial à l'intérieur du complexe hospitalier. Le linge de lit est fourni. Pour votre confort, vous trouverez également une buanderie équipée de machines à laver et à sécher. Les chambres ou les studios sont meublés et comprennent un lavabo et un frigo. Les sanitaires et la cuisine sont des lieux communautaires.

Nous vous conseillons d'effectuer votre réservation le plus tôt possible au Département RH  
T +41 (0)26 305 77 07

Tous les tarifs sur le site [www.rfsm.ch](http://www.rfsm.ch), rubrique «Emploi».

### Un programme de formation continue de haute qualité

Nous considérons de notre devoir de former nos collaboratrices et nos collaborateurs de façon systématique et ciblée. Nous adaptons continuellement notre offre interne de formation et de formation continue.

L'offre de formation de l'Etat est également accessible sur le site [www.fr.ch/form](http://www.fr.ch/form)

### Sports et loisirs

Le club sportif organise des sorties en raquettes durant l'hiver, des ballades en montagne en été et, selon les demandes, des randonnées à vélo ou VTT. Il est également possible de pratiquer le badminton, le yoga ou encore le tennis.

L'espace Vitalis est un fitness ouvert:

Lun:	11 h 30 - 13 h 30, 17 h 15 - 21 h
Mar:	11 h 30 - 13 h 30, 16 h 15 - 21 h
Mer:	16 h 15 - 17 h 45, 19 h 15 - 21 h
Jeu:	8 h - 9 h 15, 17 h 15 - 21 h
Ven:	11 h 30 - 13 h 30, 15 h - 21 h
Sam + Dim:	9 h - 20 h 30

Par ailleurs une Power-Plate, un appareil de renforcement musculaire, est disponible pour les personnes préalablement coachées. L'utilisation des infrastructures sportives est gratuite pour tout le personnel du RFSM.

### Contact

Responsable des sports: T +41 (0)26 305 77 84

Découvrez l'offre en sports et loisirs sur le site intranet [rfsm-intranet.fr.ch](http://rfsm-intranet.fr.ch) ou dans la brochure interne.

### Avantages et rabais entreprise pour le personnel de l'Etat de Fribourg

Le personnel de l'Etat de Fribourg bénéficie de conditions préférentielles auprès d'entreprises.

Découvrez la liste des offres préférentielles:  
<https://www.fr.ch/travail-et-entreprises/travailler-a-letat/rabais-entreprises-pour-le-personnel-de-letat-de-fribourg>

### Parking sur les autres sites du RFSM

Pour toute information sur les places de parc à disposition hors du Centre de soins hospitaliers, merci de prendre contact avec le Département des finances: T +41 (0)26 305 82 86

Consultez les horaires et les plans d'accès sur le site [www.rfsm.ch](http://www.rfsm.ch) à la rubrique «Nous contacter».

Les parkings seront payant dès 2022.

### La Commission du personnel

La Commission du personnel est un organe informatif et consultatif composé de déléguées et délégués représentant les différents services du RFSM. Son but est de garantir un dialogue constructif entre la direction et l'ensemble du personnel, afin de contribuer au développement harmonieux de notre institution et des conditions de travail. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur peut ainsi en tout temps recourir à la Commission dans un climat de confiance et de discrétion.

Toutes les informations sur la Commission du personnel sur le site intranet du RFSM: [rfsm-intranet.fr.ch](http://rfsm-intranet.fr.ch)

### Médecine du personnel

Le service de la médecine du personnel et du travail est à disposition de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du RFSM pour tout problème de santé au travail.

L'infirmière du personnel est atteignable au Centre de soins hospitaliers de Marsens le mardi, de 8 h à 17 h et les mercredis et jeudis matin de 8 h à 12 h.

En cas d'urgence (accident exposant au sang et liquides biologiques, AES), elle est aussi atteignable, via la réception, le lundi toute la journée et le mercredi après-midi au HFR Riaz. D'autres plages horaires peuvent être discutées selon les besoins.

En cas d'indisponibilité (en dehors des heures ouvrables / congés / vacances), le médecin assistant prendra en charge l'AES et suivra la procédure. Protocole disponible dans toutes les unités de soins.

### Contacts

HFR Riaz: T +41 (0)26 919 91 11

Centre de soins hospitaliers: T +41 (0)26 305 78 00

# Vos démarches administratives



## Assurances sociales

Lors de votre entrée en fonction, le moment réservé aux formalités administratives, au Département des ressources humaines, permet de vous demander certains documents et informations dans le but de vous affilier aux assurances sociales habituelles.

Par la suite, les cotisations pour ces diverses assurances sociales figureront parmi les déductions sur votre fiche de paie. Il s'agit de:

- l'AVS/AI/APG qui sert notamment au paiement des rentes vieillesse ou d'invalidité ou d'indemnités journalières lors du service militaire;
- l'assurance chômage (AC) qui permet de recevoir des indemnités en cas de chômage;
- la Caisse de prévoyance qui verse une rente de pension en cas de retraite ou un complément à la rente AI en cas d'invalidité;
- l'assurance accident professionnel et non professionnel (LAA) qui couvre le paiement des frais liés à un accident; la part de prime pour les accidents non professionnels est à la charge de l'employé;
- Vous devez, par contre, obligatoirement vous assurer personnellement pour la couverture des frais médicaux et d'hospitalisation en cas de maladie.

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg  
Rue St-Pierre 1 / Case postale 343  
1701 Fribourg  
T +41 (0)26 305 32 62  
[www.fr.ch/cppef](http://www.fr.ch/cppef)

## Assurance perte de gains en cas de maladie ou d'accident

Concernant la perte de salaire en cas de maladie pour les employés qui ont un contrat à durée indéterminée ou un contrat de deux ans et plus: le droit aux prestations prend naissance dès le 1<sup>er</sup> jour de l'incapacité de travail et prend fin lorsque le délai de 730 jours d'incapacité totale ou partielle est atteint.

Concernant le droit au salaire en cas d'accident: les dispositions de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents et son ordonnance sont applicables.

Pour tout complément d'informations, veuillez vous adresser au Département des ressources humaines qui se tient volontiers à votre disposition.

## Paiement du salaire

Les salaires sont versés chaque fin de mois. Ils comprennent le salaire du mois ainsi que les éventuelles allocations et les déductions sociales pour le mois en cours. Par contre, les indemnités de nuit, fériés ou piquets concernent toujours le mois précédent. Le 13<sup>e</sup> salaire est versé en deux tranches, soit à fin juin et fin décembre. Pour le personnel rémunéré à l'heure, les heures effectuées sont payées avec 1 mois de décalage.

### Allocations enfants, salaires et indemnités

Certains suppléments sont versés avec le salaire et figurent parmi les rubriques de votre fiche de paie. Il s'agit:

- des allocations familiales cantonales;
- des allocations enfants versées par l'employeur;
- des indemnités versées pour le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ou piquets effectués.

De plus amples renseignements sur les taux de cotisation des assurances mentionnées ci-dessus, sur le calcul des montants soumis à cotisation, ainsi que sur les montants des allocations et indemnités versées peuvent être obtenus auprès du Département des ressources humaines ou en consultant le site internet du Service du personnel et d'organisation de l'Etat [www.fr.ch/spo](http://www.fr.ch/spo)

### Qu'annoncer au département RH ?

Certains événements intervenant dans la vie privée, notamment les changements d'état-civil, doivent être communiqués au Département RH. Il s'agit de:

- changement d'état civil (mariage, divorce, PACS);
- naissance d'un enfant ou annonce d'une maternité prochaine;
- fin de formation d'un enfant pour lequel le droit aux allocations familiales et employeur est actif,
- décès d'un membre de la proche famille (conjoint, enfant, père et mère);
- acquisition du droit de cité;
- changement de domicile ou d'adresse;
- changement de nom;
- changement de compte bancaire ou postal destiné au versement du salaire;
- tout type d'accident, même sans incapacité de travail, occasionnant des frais médicaux;
- fin de formation et diplôme obtenu.

### Annonce des absences

En cas de maladie ou d'accident, avisez à la première heure le ou la responsable de votre département, service ou unité en lui indiquant, dans la mesure du possible, l'estimation de la durée de votre absence. Cela lui permettra d'organiser votre remplacement. Dans le même esprit, annoncez également votre date de retour ou la date de votre prochain contact avec le RFSM.

## Se former au RFSM

Le RFSM est un pôle d'excellence et de compétences en santé mentale. Parallèlement aux prestations de haute qualité proposées à la population du canton et en particulier aux patients, le RFSM est également une institution de formation puisqu'il constitue un maillon indispensable dans la chaîne de formation, essentiellement pratique (stages), mais aussi théorique, de nombreux professionnels.



## Formation dans les soins et formation professionnelle

De manière non-exhaustive, le RFSM est acteur-partenaire dans les domaines suivants:

- la formation des médecins assistants pour l'obtention du titre fédéral de spécialiste délivré par la FMH;
- la formation continue des médecins psychiatres et généralistes;
- la formation des élèves infirmiers en partenariat avec la Haute Ecole de Santé Fribourg et nos praticiens formateurs;
- la formation des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) en collaboration avec l'Ecole professionnelle santé-social de Grangeneuve;
- les stages de formation pour les ambulanciers en partenariat avec l'Ecole supérieure de soins ambulanciers de Genève;
- les stages de formation pour les agents de détention en collaboration avec les prisons de la Suisse-romande;
- la formation des aides-soignants, ainsi que les passerelles pour accéder à des formations d'ASSC;
- l'organisation des stages de longue durée dans pratiquement tous ses services, par exemple pour des médecins en formation, des psychologues en situation prémaster ou postgraduées, dans l'administration (pré-HEG ou postmaster) ou dans l'informatique en collaboration avec l'Ecole des métiers;
- la formation professionnelle avec annuellement une vingtaine de personnes en cours de certificat fédéral de capacité (CFC), dans les services de restauration, diététique, intendance, buanderie, horticulture, informatique, ou encore logistique;
- la formation continue pour les 700 collaborateurs internes du RFSM qui participent annuellement à plus de 30 000 heures de formation (externe et interne).

## Reconnaisances FMH

Les trois secteurs du Réseau fribourgeois de santé mentale sont reconnus comme établissements de formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie pour adultes, pour personnes âgées et pour enfants et adolescents, selon les critères de la FMH. (voir tableau page 26) →

La structure et l'organisation du RFSM répondent à toutes les exigences de la FMH par une offre diversifiée et complète pour l'accomplissement de toute la formation postgraduée dans les trois spécialités.

1. Le RFSM offre la possibilité d'accomplir les années exigées en hospitalier et en ambulatoire.
2. Avec leurs propres directions médicales, les trois secteurs permettent le changement de direction demandé au moins une fois durant la

formation postgraduée, donc d'effectuer l'entier de la formation psychiatrique et psychothérapeutique dans le RFSM, l'année à option somatique mise à part.

3. Le RFSM facilite le passage entre les secteurs au cours d'une formation.
4. Le RFSM dispose d'un accès à la psychiatrie de la personne âgée, qui est exigée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 (min. 6 mois).
5. L'apprentissage de la psychiatrie générale aiguë (admission) est offerte tant en hospitalier qu'en ambulatoire.
6. La formation au RFSM permet un apprentissage des troubles spécifiques dans des unités spécialisées, pour des connaissances plus approfondies.

**Établissement de formation postgraduée inscrit au registre de l'IFSM**

**DISCIPLINE**  
(titre de spécialiste ou formation approfondie)

**CATÉGORIE**

**Enfants et adolescents**

Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents	Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents	B (4 ans ambulatoire et hospitalier)
---	--	--------------------------------------

**Adultes**

Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour adultes	Psychiatrie et psychothérapie	A (3 ans ambulatoire et 3 ans hospitalier)
Chaîne de soins de psychiatrie d'urgence, d'intervention de crise et de liaison hospitalière	Psychiatrie et psychothérapie	C (2 ans ambulatoire)
	Psychiatrie de consultation et de liaison	D2-CL (2 ans)
Centre de psychiatrie forensique	Psychiatrie et psychothérapie	C (2 ans ambulatoire)
	Psychiatrie et psychothérapie forensique	D1-F (1 an)
Centre cantonal d'addictologie / Unité Thalassa	Psychiatrie et psychothérapie	C (2 ans ambulatoire et 2 ans hospitalier)
	Psychiatrie et psychothérapie des addictions	D2-S (2 ans)

**Personnes âgées**

Secteur de psychiatrie et psychothérapie pour personnes âgées	Psychiatrie et psychothérapie	C (2 ans ambulatoire et 2 ans hospitalier)
	Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée	D2-A (2 ans)

**MedReg**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les médecins ont l'obligation de s'inscrire au registre des professions médicales (MedReg). Sinon ils ne peuvent pas exercer une activité médicale sur le territoire suisse.

Pour plus d'information: T. +41 (0)26 305 98 34

**iSchool**

Le RFSM met à disposition des personnes qui ne sont pas encore au niveau en matière d'informatique professionnelle, un programme d'enseignement personnalisé, gratuit et compté comme temps de travail afin de les aider à acquérir rapidement les aptitudes requises.

*L'iSchool* c'est un ensemble d'informaticiens qui se relayent au CSH, mais aussi, sur demande, dans les centres ambulatoires, 20 heures par semaine, pour enseigner l'informatique de base.

Le RFSM d'aujourd'hui et de demain, c'est aussi la capacité à fonctionner professionnellement avec le RAP (Ressources, Agenda, Planning), le DIS (BettenDISposition), le PEP (Personal Einsatz Planung), le DPI (Dossier patient informatisé), le LEP (Leistungserfassung in der Pflege), le Winscribe (gestion des dictées numériques), le Sharepoint (création de site web), l'intranet, la gestion des menus, du linge de la buanderie, des programmes interactifs d'apprentissage, etc.

# Démarches administratives pour ressortissants étrangers

Vous venez vous établir en Suisse. Pour ce faire, des démarches administratives doivent être entreprises avec le Service de la population et des migrants (SPOMI) du canton de Fribourg. Afin de vous faciliter la tâche, notre département des RH se charge de toutes les demandes de permis de séjour.



Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les sites [www.fr.ch/spomi](http://www.fr.ch/spomi) et [www.sem.admin.ch/sem/fr/home.html](http://www.sem.admin.ch/sem/fr/home.html)

## Vous êtes ressortissants des états membres de l'UE ou de l'AELE

Votre pays: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Principauté du Liechtenstein, Suède. Lors de votre arrivée en Suisse, notre Département RH se charge de déclarer votre arrivée auprès du SPOMI. Les documents ci-dessous doivent nous être fournis à cette occasion, soit:

- 2 photos format passeport;
- une copie de votre passeport ou de votre carte d'identité;
- le formulaire de déclaration d'arrivée, rempli et signé;
- une copie de votre contrat de travail ou une attestation de travail, laquelle mentionnera la durée de l'engagement, le taux d'occupation et, si le taux d'occupation est inférieur à 50%, le montant salarial mensuel.

Cette déclaration d'arrivée doit se faire dans les 14 jours dès votre arrivée et en tout cas avant de prendre votre emploi.

## Vous êtes ressortissant d'un autre état

Lors de votre arrivée en Suisse, le Département RH vous accompagne dans vos démarches auprès du SPOMI et auprès de la représentation suisse compétente en raison de votre lieu de domicile.

Renseignez-vous auprès de l'Office cantonal de la navigation OCN sur le site [www.ocn.ch](http://www.ocn.ch)

## Permis de conduire étranger

Les conducteurs en possession d'un permis de conduire étranger valable, doivent être titulaires d'un permis suisse dès que le séjour en Suisse dépasse 12 mois. Les personnes qui conduisent à titre professionnel des véhicules automobiles immatriculés en Suisse (catégories C, C1, D, D1, B, B1 ou F) doivent être en possession d'un permis de conduire suisse avant le premier transport professionnel.

Renseignez-vous auprès de l'Office cantonal de la navigation OCN sur le site [www.ocn.ch](http://www.ocn.ch)

# Votre première journée au RFSM

Quelle que soit la fonction pour laquelle vous êtes engagé-e au sein du Réseau fribourgeois de santé mentale, vous êtes invité-e à suivre le programme de cette première journée qui a été spécialement conçu pour vous.



## Démarches administratives et remise des clés

Vous recevez vos clés et êtes appelé à compléter les données administratives qui seraient encore en suspens, avec une collaboratrice du Département RH.

## Repas de midi

Une délégation de la direction prendra part au repas de midi qui vous est offert au restaurant du personnel.

## Séance d'information pour nouveaux collaborateurs

Une orientation générale vous est donnée par les responsables suivants:

- la médecine du personnel;
- la sécurité au travail;
- le Département des ressources humaines;
- le Management qualité;
- la Direction des soins.

## Accueil au sein de votre secteur et de votre chaîne de soins

Dans l'après-midi, votre supérieur hiérarchique direct vous donnera des informations complémentaires, notamment sur vos horaires, vos congés, vos vacances, la timbreuse ou d'autres éclaircissements.

## Temps d'intégration dans notre institution

Dans les mois qui suivent votre arrivée, vous effectuez un bilan avec votre responsable de service et votre supérieur hiérarchique direct.

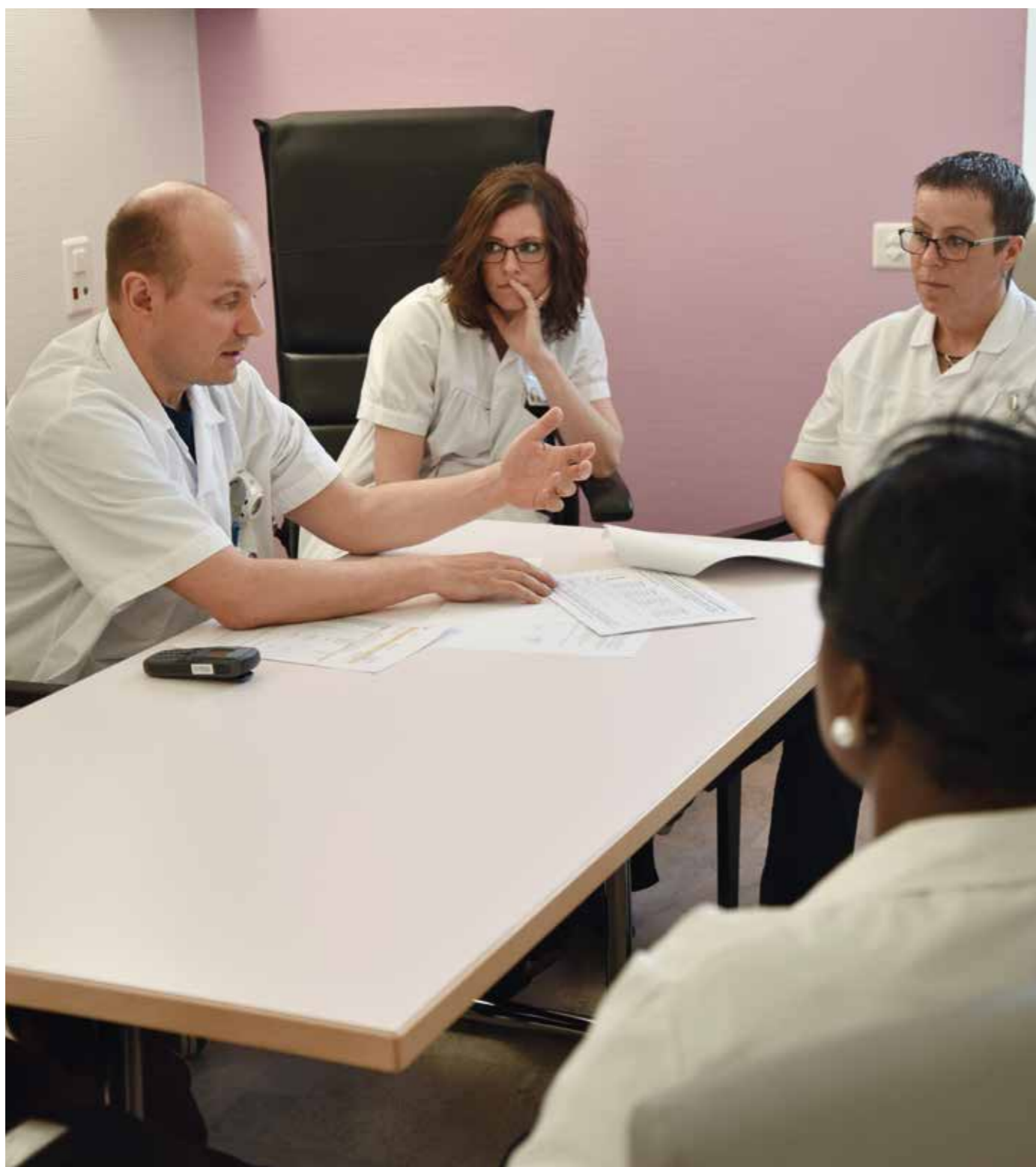
Dans l'objectif de vous informer sur:

- le concept global de la médecine du personnel,
- l'institution dans le contexte économique cantonal;
- le fonctionnement du RFSM;
- les questions administratives;
- la philosophie des soins et la mission des unités de soins;
- la «Maison qualité», système de management qualité;
- le concept de sécurité et santé au travail (SESA).

Tout en prenant café et croissants, vous pourrez échanger avec un membre du Conseil de direction.



# Règles de vie



## Secret de fonction et secret professionnel

Tout collaborateur est soumis au secret de fonction. Le personnel des professions médicales et paramédicales est, de plus, lié par le secret professionnel.

## Téléphone et portable privé

Lors des heures de travail, votre portable privé doit être mis sous silence et ne pas déranger la bonne marche du service. Pour effectuer un appel privé depuis votre téléphone fixe ou portable, composer d'abord \*9 puis le numéro complet avec l'indicatif. Le montant sera déduit de votre salaire ou une facture vous sera adressée.

## Tenue de travail

Les habits de travail (blouse/casaque/pantalon) sont fournis par le RFSM. Pour le personnel soignant, le port de la blouse est recommandé. Il est exigé lors de soins spécifiques (techniques de soins et toilettes auprès des patients, réfections des lits, etc.). Les règles d'hygiène et de sécurité doivent être respectées scrupuleusement. Les montres, bijoux ou autres objets de valeur sont mis de côté avant le début du travail. Les souliers sont adaptés, propres et sans talons aiguilles.

## Internet et courrier électronique

Le personnel du RFSM est tenu de respecter les directives d'utilisation d'internet et prendra connaissance de la protection antivirus et du règlement de surveillance.

Vous trouverez des informations supplémentaires dans l'Ordonnance du 20 août 2002 relative à la surveillance de l'utilisation d'internet par le personnel de l'Etat sur le site [www.fr.ch/spo](http://www.fr.ch/spo) dans les rubriques Travailler à l'Etat de Fribourg, puis Dispositions légales.

## Port du badge

Il est important que les patients, leur famille, les visites, ainsi que les autres collègues puissent identifier votre nom et fonction. C'est pourquoi, le port du badge est indispensable et ceci, quelque soit le secteur dans lequel vous travaillez. C'est votre badge qui sert de carte de timbrage; si vous le perdez, adressez-vous au Département des ressources humaines.

## Entretien du matériel

Le plus grand soin doit être pris de l'outillage, des véhicules, du matériel et des autres objets qui peuvent vous être confiés.

## Fumée

Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et des véhicules du RFSM, à l'exception des endroits indiqués précisément à cet effet. Les personnes qui souhaitent arrêter de fumer s'adresseront à la médecine du personnel qui propose un programme de sensibilisation en collaboration avec un médecin spécialiste.

# Santé et sécurité au travail



## Une solution H+ pour le RFSM

Le RFSM met en œuvre la solution de branche pour les hôpitaux proposée par H+ dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Ce modèle indique l'orientation politique de l'établissement à observer en matière de sécurité et santé (SESA) au travail et propose un canevas qui sert de cadre à l'application des principes énoncés et à l'établissement d'un catalogue annuel des objectifs. La démarche SESA est basée sur la saisie des risques existants pour la sécurité et la santé au travail dans notre établissement, tant du point de vue de l'infrastructure que de l'activité exercée.

## Formation de base et formation continue

Les concepts de santé et de sécurité au travail du RFSM sont enseignés à l'occasion d'une formation de base et sont approfondis en formation continue. La solution de branche H+ a fait l'objet d'une présentation à tout le personnel lors de son introduction. Cette formation de base est répétée périodiquement pour les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs et présentée à l'occasion de la séance d'accueil. Une campagne de prévention, proposée annuellement par H+ sur des thèmes relatifs à la sécurité et la santé au travail, est diffusée dans tout l'établissement.

# Vivre dans le canton de Fribourg

Le Canton de Fribourg est situé sur les principaux axes routiers et ferroviaires de Suisse et d'Europe. L'Allemagne, l'Autriche la France et l'Italie, pays voisins, sont proches et facilement accessibles. Environ 1,5 million de personnes habitent dans la zone d'attraction immédiate et atteignent la ville de Fribourg en moins de 45 minutes.



## A proximité des aéroports

De Fribourg, vous pouvez atteindre les principaux centres et aéroports de Suisse (Bâle, Berne, Genève, Zurich) en 20 à 90 minutes.

De Fribourg à		Train	Voiture
Bâle	126 km	1 h 20	1 h 30
Berne	34 km	0 h 21	0 h 30
Genève	138 km	1 h 25	1 h 25
Lausanne	73 km	0 h 45	0 h 55
Saint-Gall	236 km	2 h 40	2 h 35
Zurich	154 km	1 h 25	1 h 50

## Un système de formation bilingue et performant

L'éventail complet des possibilités de formation et de perfectionnement qu'offre Fribourg en fait un haut lieu de l'éducation et de la science. Peu d'endroits offrent une telle densité de hautes écoles. Au centre de ce réseau de compétences:

l'Université de Fribourg dispose d'une offre académique diversifiée et de haut niveau.

En plus de l'Université, particulièrement cosmopolite et bilingue, on y trouve notamment des écoles appartenant au réseau HES-SO:

- l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes
- la Haute école de santé
- la Haute école de travail social
- la Haute école de gestion
- la Haute école pédagogique

Ces espaces de formation proposent diverses filières d'études post-grade débouchant sur des MBA. De plus, l'Ecole polytechnique fédérale à Lausanne se situe à une heure de trajet de la ville de Fribourg.

### Le français ou l'allemand à tous les niveaux de formation

Les Hautes écoles fribourgeoises accordent beaucoup d'importance à une formation d'excellente qualité et proche de la pratique. En outre, l'enseignement est proposé à tous les niveaux – de l'école enfantine jusqu'à l'université – en français et en allemand. En raison du bilinguisme du canton de Fribourg, ce fait unique en Europe garantit aux entreprises régionales du personnel bien formé et polyglotte. En 2006, plus de 20'000 étudiants suivaient des cours de niveaux intermédiaires et supérieurs, dont environ 10'000 fréquentaient l'Université de Fribourg.

### Fribourg, un endroit où il fait bon vivre

Le canton de Fribourg n'est pas seulement un lieu d'implantation attractif pour son développement et ses espaces de formation, mais aussi un endroit où il fait bon vivre. La qualité de vie fribourgeoise se caractérise par un environnement intact, une gamme étendue de loisirs ainsi qu'une ambiance multiculturelle à la frontière des langues.

Dans le canton de Fribourg, le patrimoine historique et la culture contemporaine, la tradition et la modernité, l'atmosphère de ses zones urbaines et une campagne riche de paysages pittoresques se côtoient étroitement.

L'Institut de hautes études en administration publique – Idheap – à Lausanne a réalisé une étude concernant la qualité de vie dans les 104 principales villes suisses. L'objectif de cette comparaison entre villes était de déterminer scientifiquement la qualité de vie sur la base de différents critères. La ville de Fribourg (première) et la ville de Bulle (cinquième) sont ressorties gagnantes de ce classement.

### Immatriculation d'un véhicule

Les démarches se déroulent à l'Office cantonal de la navigation à Bulle ou à Fribourg. Il est nécessaire de fournir les documents suivants:

- rapport d'expertises formulaire 13.20A (pour les véhicules neufs);
- permis de circulation (pour les véhicules d'occasions);
- attestation d'assurances (disponible auprès de votre compagnie d'assurance RC véhicule);
- attestation de domicile (pour personnes n'ayant jamais eu de plaques fribourgeoises);

### Mieux connaître Fribourg

#### Autorités politiques

[www.fr.ch](http://www.fr.ch)

#### Tourisme

[www.fribourgregion.ch](http://www.fribourgregion.ch)

#### Formation

[www.unifr.ch](http://www.unifr.ch)

[www.edufr.ch](http://www.edufr.ch)

#### Economie et finances

[www.promfr.ch](http://www.promfr.ch)

[www.bcf.ch](http://www.bcf.ch)

#### Médias

[www.laliberte.ch](http://www.laliberte.ch)

[www.lagruyere.ch](http://www.lagruyere.ch)

[www.freiburger-nachrichten.ch](http://www.freiburger-nachrichten.ch)

[www.radiofr.ch](http://www.radiofr.ch)

[www.sept.info](http://www.sept.info)

Contactez  
les RH !



*N'hésitez pas à contacter nos spécialistes du Département des ressources humaines qui se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions, aussi bien liées au domaine administratif, qu'à celui des aspects psychosociaux.*

Département des ressources humaines du RFSM  
c/o Centre des soins hospitaliers  
Département des ressources humaines  
1633 Marsens  
T. + 41 (0)26 305 77 10



RÉSEAU FRIBOURGEOIS  
DE SANTÉ MENTALE  
FREIBURGER NETZWERK  
FÜR PSYCHISCHE GESUNDHEIT

---

## **IMPRESSUM**

### **Graphisme**

Service Médias et communication

### **Version**

25.05.2022